



Actualités du côté ministériel

CTM, CHSCTM : avancement à très petits pas avant le changement de gouvernement

CAP du 26 avril, dernier changement d'échelon cadencé pour les CEPJ

Deux CTM et un CHSCTM en avril, ce qu'il faut retenir

Règlement intérieur, mépris pour nos collègues issus de l'Education nationale

Après quasiment 7 ans de discussion (depuis la création des DRJSCS en 2010), une circulaire définissant ce que doit contenir un règlement intérieur pour une DRJSCS, une DRDJSCS et une DJSCS doit paraître. Retenons que les discussions n'auront jamais permis de faire reconnaître la spécificité de nos collègues administratifs issus de l'Education Nationale. La règle, c'est la règle issue des affaires sociales, au mépris des agents issus de l'Education nationale et des acquis résultant des négociations sur les 35h ...

Service Civique, la réalité niée

A été présentée la mise en œuvre du SC au sein du Secrétariat Général des Ministères chargés des Affaires Sociales (SGMAS). Sont potentiellement concernés les services Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale, (DR-DJSCS, DDCS-PP...), Droit des Femmes, les DIRECCTE, les ARS... avec une attention portée sur la démarche qualité - incitative mais non contraignante - au niveau des missions et de l'accompagnement des jeunes.

Les services qui le souhaitent peuvent proposer des missions de SC qui s'inscrivent dans l'agrément national délivré le 13 mai 2016 par l'agence du service civique au SGMAS. Statistiquement, c'est le réseau Jeunesse et Sports qui offre le plus de missions.

L'objectif est fixé à 570 missions (volontaires) entre fin 2016 et mai 2019, date d'échéance de l'agrément. Actuellement un peu plus de 150 missions ont été pourvues.

Après un échange portant sur la nature et le déroulement des missions, la mise en œuvre de formations de tuteurs ou de formations civiques et citoyennes pour les volontaires, le débat s'élargit au SC en général.

Le SEP insiste sur la vigilance collective nécessaire face à la montée en charge exponentielle du SC et de ses conséquences dans les services et sur les collègues – notamment les PTP.

Sur ce point, un véritable fossé existe entre la vision de Mireille Gauzère (représentante du ministre) et la réalité du terrain rapportée et vécue par les collègues. Le SEP met l'accent sur les points suivants :

- La culture du chiffre peut être préjudiciable à la qualité des missions et contraire aux règles législatives et réglementaires régissant le SC. De surcroît, si des missions sont non conformes ou très limites au regard de ces règles au sein des services de l'Etat (Préfectures, Finances publiques, DDCS-PP...), il est difficile au niveau local qu'un service en charge du SC (la DR ou la DD) dénonce cette situation au préfet ou à la préfète (délégué-e territorial-e du SC) ... comme il peut être délicat d'aller dire la même chose à un recteur-une rectrice, à un-une DSDEN.

- L'accélération des objectifs et la part grandissante des services de l'Etat ou des opérateurs publics (Pôle Emploi, CAF...) dans l'accueil de volontaires ne doivent pas empêcher une évaluation fine et sérieuse du SC depuis 2010. Or, tous les acteurs ont le pied sur l'accélérateur et la tête dans le guidon, les évaluations qualitatives obéissant de plus en plus aux techniques de sondage...
- Le SC n'est pas l'unique politique de jeunesse et d'éducation populaire. Il n'en est qu'une partie – certes importante par les crédits et les moyens humains qu'il mobilise – mais il ne saurait être le seul salut des CEPJ en exercice ou prochainement recrutés. Or, sur ce point, nous sommes inquiets de constater que des postes au mouvement sont déjà « fléchés » sur le SC. Le métier de CEPJ doit permettre de s'intéresser à et d'intervenir dans l'ensemble des champs de notre périmètre ministériel.
- En corollaire, se pose de nouveau la question de savoir quelles sont les prérogatives de chacun dans la mise en œuvre du SC, entre des personnels d'inspection et de contrôle, des attachés, des personnels techniques et pédagogiques et des personnels administratifs. Les CEPJ peuvent s'impliquer dans le SC conformément à leur statut et missions pédagogiques tout en laissant les autres aspects des missions (contrôle, saisie administrative, reporting ou gouvernance) aux collègues d'autres corps et d'autres grades.

Ces enjeux doivent être discutés dans l'optique de concours qui seraient organisés chaque année, d'une formation initiale statutaire qui serait refondée et de conditions d'exercice qui seraient respectées...

PPCR, protocole signé

Toutes les OS ont signé un protocole d'accord visant à garantir l'ouverture de discussions avec le prochain gouvernement dans la double optique de prendre en compte la situation dégradée de certains CTPS et d'envisager la fusion des PTP dans le corps des CTPS. Pour mémoire, PPCR reste une avancée pour la très grande majorité des CEPJ et des CTPS (revalorisation de la grille indiciaire et affirmation statutaire des missions éducatives des CEPJ).

Complément indemnitaire, un flou bien entretenu

Nos corps de PTP n'étant pas assujettis au RIFSEEP (voir SEP Infos du 15 septembre 2016), il est néanmoins prévu que nous percevions un complément indemnitaire (CI) en juillet. Ce CI sera corrélé au compte-rendu de l'entretien de notation et/ou au bilan du contrat d'objectifs pour les CEPJ, sur l'entretien professionnel pour les CTPS. Retenons que le CI ne peut pas être lié aux fonctions et que la DRH s'est engagée à ce qu'il ne soit pas soumis à la quotité de travail.

Les OS ont unanimement dénoncé la présentation d'un seul document englobant les corps assujettis et ceux non-assujettis au RIFSEEP (les premiers percevant un CIA, les autres un CI) qui est de nature à produire de la confusion. Elles ont demandé une discussion sur la politique indemnitaire globale, des éléments financiers chiffrés, des éléments sur les règles de répartition. La DRH et la représentante du ministre ont refusé de s'engager sur ce terrain.

David Durand, Brigitte Harpagès et Blandine Pili,
Représentants SEP UNSA-Education dans les instances nationales de dialogue social

▶ Animons la transformation sociale !

SEP UNSA

87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE

<http://sep.unsa-education.org>

CAP, dernier changement d'échelon cadencé pour les CEPI

Assistaient à cette CAP :

- Pour le SEP-UNSA : Blandine Pili, Yves Cougoule
- Pour EPA-FSU : Christine Tapie, Sophie Briot, Didier Hude (expert)
- Représentants de l'administration : Danielle Metzen, Christine Labrousse et Nelly Védrine
- Représentant de la DJEPVA : Mathias Lamarque

Assistaient également Christine Acquart et Jean-Yves Battet

Cette CAP tenue le 27 avril 2017 était principalement consacrée aux avancements d'échelon et aux révisions de note.

Elle fut aussi l'occasion d'échanges parfois assez vifs avec le représentant de la DJEPVA.

Le SEP reproche, en effet, très clairement le manque d'investissement de la DJEPVA dans la mise en valeur et la défense des missions techniques et pédagogiques auprès des directrices et directeurs des DR, DRD et DD qui, dans la très grande majorité, soutiennent un travail administratif, privilégiant la donnée chiffrée au détriment du travail qualitatif (cela est particulièrement criant sur le Service Civique). Cela se traduit notamment par leur préférence affichée pour des postes d'attachés administratifs dès qu'un CEPI ou CTPS part en retraite ou mute. Cela devient intolérable.

Le représentant de la DJEPVA n'est que peu convaincant dans sa réponse, arguant qu'il n'a de cesse de rappeler aux directeurs régionaux la nécessité des profils « métier » pour mettre en place les politiques publiques de jeunesse.

EPA a tenu des propos sans équivoque quant aux dysfonctionnements de la DRH méconnaissant délibérément les spécificités des corps des PTP, aggravant de fait la maltraitance bien assez réelle dans les services. Le SEP a soutenu cette prise de parole tout en soulignant la posture attentive et compréhensive de Christine Labrousse et de son équipe vis-à-vis des PTP.

Mme Metzen, en tant que présidente de la CAP et nouvellement arrivée en tant qu'adjointe au sous-directeur (M Brun) de la Direction Parcours Carrière au sein de la DRH, s'est dit attachée à un fonctionnement réellement paritaire.

Révision de notes

Une seule situation devait être examinée ; elle ne le fut pas, la direction du service du collègue concerné ayant d'elle-même rajouté un point à la note initialement décernée.

A la question posée par le SEP de savoir ce qu'il advient des collègues qui, tout en étant dans les délais réglementaires, n'ont pas eu le temps de faire un recours, l'administration répond que leur demande sera examinée ultérieurement et leur éventuel changement d'échelon considéré (hors quota).

Changement d'échelon

Cet exercice s'est fait pour la dernière fois puisque, avec l'application de PPCR au 1^{er} septembre 2017, est supprimé le cadencement pour le changement d'échelon.

Les organisations syndicales ont été particulièrement attentives au reclassement, dès le 1^{er} septembre 2017, dans les nouvelles grilles liées à PPCR, des collègues qui étaient promouvables à un changement d'échelon. L'idée a toujours été de rechercher ce qui sera le plus favorable aux collègues. Ainsi, dans certaines situations, changer d'échelon avec le système actuel n'apportait pas de gain au regard du reclassement opéré en septembre 2017 du fait de la mise en œuvre de PPCR.

Notons, fait suffisamment rare pour être souligné, que ces promotions ont été validées à l'unanimité. Nous soulignons ici l'esprit d'ouverture et de discussions qui a animé Mme Metzen présidente de cette CAP.

Les promotions prononcées sont donc :

Prénom NOM	Echelon	Date d'effet	Mode
Sophie CANNEVIÈRE	11	02/10/2016	GC
Isabelle CRESPIN	11	21/12/2016	GC
Marc COUCOURDE	11	01/03/2017	GC
Olivier DEMESURE	11	01/05/2017	GC
Patrick SAUVEPLANE	11	22/09/2016	C
Corinne PICOT	11	27/11/2016	C
Bernard TROUILLET	11	01/12/2016	C
Claude DESCONS	11	16/12/2016	C
François IMBERT	11	22/03/2017	C
Muriel MORISSE-ZILBERMAN	11	12/04/2017	C
Jacky PRIANON	11	01/06/2017	C
Lionel MIGLIORINI	10	01/09/2016	GC
Sophie GUERIN	10	01/09/2016	GC
Eve BUFFET	10	01/09/2016	GC
Cécile LE MASSON	10	01/09/2016	GC
Anne SAUGERE	10	01/09/2016	GC
Laurent FLECHET	10	01/09/2016	GC
Cécile RENOTTE-URRUTY	10	12/11/2016	GC
Valérie AVELLA	10	01/09/2016	C
Fabienne BILLONAUD	10	11/10/2016	C
Christine BONENFANT	10	25/12/2016	C
Sandrine CORRIOL	10	01/03/2017	C
Nelly MAROIS	10	01/03/2017	C
Christophe FOUILLERE	10	01/03/2017	C
Emmanuelle SARRON-RAGONNEAU	10	08/05/2017	C
Nathalie KERSEBET-CREPIEUX	10	04/09/2016	C
Pierre-Luc MOREAU	9	01/09/2016	GC
Brigitte HARPAGES	9	01/09/2016	GC
Jean-François SILVAN	9	05/09/2016	GC
Patricia CHASTEL	9	19/11/2016	GC
RENAUD GAUTRON	9	23/11/2016	GC
Thi Minh Thu TRAN	9	01/02/2017	GC
Mylène CANET	9	01/03/2017	GC
Audrey DELACROIX	9	01/09/2016	C
Cécile TERRIER	9	16/09/2016	C
Stéphane DUMAS	9	01/11/2016	C
Raphaël TREPOS-POUPLARD	9	01/01/2017	C
Myriam COURTEILLE	9	01/03/2017	C
Estelle MENISSIER	9	01/03/2017	C
Isabelle BILLET	9	02/04/2017	C
Catherine DE NADAI	9	03/06/2017	C
Christine GABEL	9	02/07/2017	C
Catherine LIABASTRE	9	01/03/2017	C
Myriam LECLERC	8	01/09/2016	GC
Cédric PORET	8	01/03/2017	GC
Virginie SEBILLE	8	01/03/2017	GC

Stephanie SEDILLOT	8	20/03/2017	GC
Anne MEYER	8	01/05/2017	GC
Maxime CAYSSIALS	8	01/06/2017	GC
Pierrick PONSONNET	8	13/09/2016	C
Yacine GUEMMOUD	8	30/10/2016	C
Céline BERTHON	8	01/12/2016	C
Murielle SOLOME	8	01/03/2017	C
Audrey LEMOINE	8	01/03/2017	C
Catherine BECUE	8	01/03/2017	C
Guillaume BONNET	8	01/03/2017	C
Christelle BONATON-DUPONT	8	03/03/2017	C
Stéphanie NEVEU	8	01/09/2016	C
Sébastien VILAPLANA	7	01/01/2017	GC
Sophie LAVERGNE	7	30/05/2017	GC
Stéphanie LE NOURS	7	17/08/2017	GC
Géraldine PIERROT	7	01/11/2016	C
Anne-Laure MOREL	7	03/11/2016	C
Kada OUNSA	7	06/11/2016	C
Christian BELISSON	7	20/12/2016	C
Kamel AMEUR	7	10/0/2017	C
Olivia ROMAN	6	01/09/2016	GC
Marie LEONHARDT	6	23/09/2016	GC
Mélanie BERNADAC	6	01/01/2017	GC
Valérie BIBARD	6	01/01/2017	C
Albane JEAN-PEYTAVIN	6	01/07/2017	C
Hatharith KHIEU	6	01/07/2017	C
Rachel FABRY-GONZALES	6	01/07/2017	C
William VERRIER	5	28/12/2016	GC
Aurélien MOLET	5	01/03/2017	GC

Il restera à prononcer un changement d'échelon au choix pour une collègue, que les OS souhaitent promouvoir, mais dont la situation nécessite des compléments d'information.

Intégration dans le corps des CEJ d'agents en détachement

Après un vote à l'unanimité, Nadia Fettahi (DDCSPP de la Nièvre), Estelle Friconneau (DDCS de Haute-Savoie), Eloïse Hamon (DDCS de la Manche), Catherine SENE (DDCSPP de l'Ariège) et Jean-Marc Vareille (DDCSPP de la Corrèze) sont intégrés dans le corps des CEJ à partir du 1^{er} mai 2017.

Le SEP demande – et obtient – qu'à l'avenir les notices de demande d'intégration remplies par les chefs de service mentionnent les formations suivies durant le temps de détachement. Ceci afin de contraindre un peu plus les chefs de service à inciter, le cas échéant, les détachés à suivre des formations métiers. De même que cela devrait peut-être éviter que les chefs de service refusent trop systématiquement les demandes de formation « métier » à ces agents.

Informations et questions diverses

Le SEP signale que l'application Renhoir est défaillante et que cela pose des problèmes pour les demandes de mutation qui doivent se faire conjointement via cette application et par courrier. Christine Labrousse informe que dans cette situation l'envoi papier seul suffit.

Le SEP a, cette année encore, attiré l'attention quant au déficit crucial de CEPJ dans certains services et cible notamment la DDCS 75 (qui n'est hélas pas la seule). Cela accroît la tension que subissent les collègues dans ces services. Le SEP attend que la DJEPVA, comme elle l'avait fait l'an passé, se mobilise pour que les départs à la retraite ou les mutations soient remplacés en priorité dans les services déjà en déficit.

Le représentant de la DJEPVA redit qu'il ne peut rien imposer aux chefs de service ...

D'autre part, le SEP a dénoncé la publication en interne des services et/ou sur la BIEP de fiches de poste destinées aussi bien aux CEPJ, PS et attachés, contribuant à alimenter l'amalgame PTP-attachés au détriment des missions éducatives.

Ce à quoi, il est répondu que publier une telle fiche de poste sur la BIEP est parfaitement réglementaire !!

Enfin, il semblerait que la DRH accède aux demandes répétées du SEP de voir améliorer la Formation Initiale Statutaire dans sa forme et son contenu. Ainsi, est-il accepté que des représentants de stagiaires puissent siéger en comité pédagogique ; de même que les organisations syndicales devraient être invitées à un temps de travail en juin.

Pour des questions vous concernant précisément, n'hésitez pas à solliciter les commissaires paritaires du SEP-UNSA : Yves Cougoule et Blandine Pili pour les CEPJ, Corinne Curien pour les CTPS. Notez que la prochaine CAP des CEPJ se tiendra le 22 juin 2017 et étudiera les passages à la hors classe ainsi que les mutations. Les mutations des CTPS seront étudiées au cours de cette même CAP.

 **Animons la transformation sociale !**

SEP UNSA

87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE

<http://sep.unsa-education.org>